

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MARSEILLAN

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire de la Commune de Marseillan a l'honneur d'informer le public que le Conseil Municipal est convoqué pour le :

MERCREDI 3 MAI 2017 à 18 H 00 salle Paul ARNAUD pour la tenue de la session *ORDINAIRE*.

ORDRE DU JOUR

1. Régularisation foncière impasse des Iris (J LAFAGE)
2. Délégation de service public pour les sous-traités d'exploitation des plages (M IBARS) (Annexe 1a et 1b)
3. Tarifs « vente de produits touristiques publicitaires divers » 70 ans de Marseillan-Plage – Vente de produits dérivés (MC FABRE DE ROUSSAC)
4. Tarifs « produits publicitaires » - Sorties en mer (MC FABRE DE ROUSSAC)
5. Conventonnement d'encaissement pour le compte de tiers (MC FABRE DE ROUSSAC) (Annexe 2a, 2b et 2c)
6. Compétence assainissement pluvial : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à la commune de Marseillan par la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (JC ARAGON) (Annexe 3)
7. Remboursement des travaux d'assainissement pluvial 2017 (JC ARAGON)
8. Charte de gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète 2017-2021 (MC FABRE DE ROUSSAC) (Annexe 4)
9. Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 15 logements locatifs sociaux Thau Habitat Sète – Opale – 18 Rue Gabriel Péri à Marseillan – Attribution de subventions – Autorisation de signature (G REQUENA) (Annexe 5)
10. Décisions du Maire (M. le Maire)

Le Maire



Yves M...